



JOURNÉE NATIONALE D'ACTION LE 14 JANVIER 2020

Petite enfance, réforme des modes d'accueil

LES ORDONNANCES (SUITE) ET BIENTÔT...FIN

La réforme de la petite enfance dans le cadre de la loi ESSOC continue son avancée...Au détriment de la qualité d'accueil des enfants mais aussi des conditions de travail des professionnel.le.s.

Actuellement, le gouvernement peaufine les futures ordonnances petite enfance qui seront accompagnées par un décret.

Il semble que grâce à la mobilisation des professionnel.le.s en 2019 quelques avancées pourront y figurer :

- Le taux de personnels qualifiés 40/60 reste inchangé (décret de 2010), sans révision de son contenu !
- La réduction de la surface d'accueil par enfant de 5.5 m² au lieu de 7 m² actuel touchera moins d'agglomérations que prévu (densité $\geq 10\ 000$ hab/km),

Pas de texte définitif mais certaines mesures se profilent : Sous les auspices de relancer l'attractivité du secteur et pour répondre aux injonctions du plan pauvreté ou à l'accueil d'enfants en situation de handicap, le gouvernement prévoit sans financements supplémentaires :

- D'optimiser l'occupation des places (115%, avec un taux heures à 100% sur la semaine),
- L'accueil de 12 enfants / micro-crèche ou la possibilité de déroger à la capacité d'accueil de leur l'agrément pour les assistantes maternelles,
- La mise en œuvre de temps d'analyses de pratique mais seulement à titre expérimental pour 3 ans sans en définir la fréquence des réunions...

Et des questions restent en suspens :

- A quand une perspective réelle de formation qualifiante en formation initiale et en formation continue pour les professionnel.le.s, leur permettant une promotion ou une reconversion ?

Pour la CGT, ces orientations du gouvernement visent à l'accroissement de la « productivité » et de la « rentabilité » du secteur en réalisant des économies au passage, grâce à cette optimisation généralisée des places quels qu'en soient les modes d'accueil.

Loin de renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance et du secteur, il en dégrade les conditions de travail pour plus de compétitivité. La petite enfance n'est pas un marché !

Dans un contexte d'exaspération générale suite aux réformes rétrogrades du gouvernement de Macron comme celle des retraites, la CGT considère que l'heure est à la résistance et à la mobilisation dans la dernière ligne droite ! Refusons la destruction du secteur la petite enfance et cette réduction des coûts au détriment de l'intérêt des populations !

- **POUR** des modes d'accueil et un service public de qualité de la petite enfance,
- **POUR** des conditions d'exercice respectueuses des professionnel.le.s : un taux d'encadrement ad hoc, pas d'occupation horaire ni d'accueil en surnombre au quotidien,
- **POUR** un nombre de places « réservé » pour l'accueil d'enfants nécessitant un accompagnement de proximité renforcé (en situation de handicap...) avec le nombre de personnels adéquat.
- **POUR** la généralisation de l'analyse de pratiques à tous les modes d'accueil, afin de favoriser la réflexivité chez les personnels et en équipe,
- **POUR** une amélioration de la qualification des professionnel.le.s et la rémunération qui va avec,
- **POUR** une politique de la petite enfance ambitieuse et bien-traitante de nos enfants socle de l'avenir de notre société.

PARCE QUE LE DÉBUT DE LA VIE N'EST PAS À NÉGLIGER ET PARCE QUE NOUS VOULONS LE MEILLEUR POUR L'ACCUEIL DE NOS ENFANTS, **LA CGT, AUX CÔTÉS DU COLLECTIF PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE, APPELLE LES PROFESSIONNEL.LE.S DE LA PETITE ENFANCE À SE METTRE EN GRÈVE LORS**

**DE LA JOURNÉE NATIONALE D'ACTION
LE 14 JANVIER 2020 !**